

# Communiqué de presse

12 avril 2019

TRADUCTION POUR INFORMATION – cette traduction est destinée à faciliter la compréhension de notre communiqué en langue anglaise publié sur notre site <http://www.standardandpoors.com> et est fournie à titre d'information uniquement.

## **S&P Global Ratings relève la note à long terme de la Ville de Marseille à 'A+' suite à l'amélioration de sa liquidité. La perspective est désormais stable.**

PARIS, le 12 avril 2019. S&P Global Ratings relève la note de référence à long terme de la Ville de Marseille à 'A+' (contre 'A' auparavant). La perspective est désormais stable. Nous relevons également la note du programme EMTN d'un plafond de 700 millions d'euros à 'A+'.

Dans le même temps, nous confirmons la note de référence à court terme 'A-1' de la Ville ainsi que de son programme de titres négociables à court terme (NEU CP) d'un plafond de 200 millions d'euros.

### **Perspective : stable**

La perspective stable reflète notre scénario central selon lequel la Ville sera en mesure de maintenir une épargne brute élevée, lui permettant de poursuivre son désendettement et de conserver une situation de liquidité adéquate, malgré des besoins d'investissement toujours importants.

### **Scénario pessimiste**

Nous pourrions envisager une action négative sur les notes de la Ville si sa situation de liquidité ou ses performances budgétaires se détérioraient de manière structurelle en raison d'un relâchement de la gestion financière ou d'un effort d'investissement plus important.

### **Scénario optimiste**

Nous pourrions envisager une action positive sur les notes si la Ville parvenait à se désendetter à un rythme encore plus élevé - avec un taux d'endettement consolidé structurellement inférieur à 120%, tout en répondant aux besoins d'investissement importants du territoire.

#### **ANALYSTE PRINCIPALE**

**Ghita Lamriki**  
Paris  
(33) 1-4420-6709  
[ghita.lamriki@spglobal.com](mailto:ghita.lamriki@spglobal.com)

#### **ANALYSTE SECONDAIRE**

**Christophe Dore**  
Paris  
(33) 1-4420-6665  
[christophe.dore@spglobal.com](mailto:christophe.dore@spglobal.com)

## Synthèse

Le relèvement de la note à long terme reflète notre anticipation selon laquelle la Ville sera en mesure de maintenir des excédents de financement élevés à l'horizon 2021, lui permettant de poursuivre son désendettement et de maintenir une situation de liquidité adéquate, malgré des besoins d'investissement élevés.

## Les performances budgétaires solides ont permis une amélioration de la liquidité et un désendettement significatif

Nous considérons que la situation de liquidité de la Ville s'est structurellement renforcée, notamment grâce à ses performances budgétaires solides. La Ville a également augmenté le montant de ses sources externes de trésorerie : elle dispose actuellement de lignes de trésorerie pour un montant total de 70 millions d'euros, d'emprunts revolving de près de 20 millions d'euros et d'emprunts à long-terme souscrits s'élevant à près de 112 millions d'euros (dont 39 millions d'euros mobilisables au-delà de 2019). Nous anticipons que l'encours moyen disponible sur ces facilités de trésorerie, ainsi que le solde moyen de trésorerie, couvriront, au cours des 12 prochains mois, plus de 80% du service annuel de la dette (270 millions d'euros dans notre scénario central, y compris un encours moyen de NEU CP de 50 millions d'euros). Par ailleurs, nous considérons que la Ville dispose d'un accès satisfaisant à la liquidité externe, démontré par sa capacité à sécuriser des lignes de trésorerie, des prêts revolving ainsi que des prêts à long terme avec différentes banques ces dernières années.

La Ville a démontré, à travers sa gestion financière, son engagement à maîtriser ses coûts et à réduire son endettement. S&P Global Ratings apprécie positivement la décision de la Ville de rééchelonner son emprunt obligataire de 150 millions d'euros afin de lisser le profil d'amortissement de sa dette. Alors que cet emprunt in fine devait arriver à échéance en 2022, l'accord trouvé avec les porteurs obligataires permet à la Ville de répartir le remboursement en capital sur trois années (70 millions d'euros en 2022 et 40 millions d'euros respectivement en 2023 et en 2024). Selon nous, cette opération contribue à lisser le service de la dette et améliore la situation de liquidité de la Ville. Par ailleurs, l'Exécutif et l'Administration démontrent une gestion rigoureuse des dépenses et des recettes. Nous considérons que la Ville a su ajuster ses recettes pour éviter une détérioration importante de son épargne brute, notamment en augmentant la fiscalité directe en 2015 et 2016, malgré des taux d'imposition comparativement élevés.

L'amélioration de la situation de liquidité provient également des performances budgétaires très solides. En 2018, les performances budgétaires ont dépassé celles de notre précédent scénario central avec un nouvel excédent de financement après investissements élevé (représentant 9,6% des recettes totales, contre 2,7% dans notre scénario central d'avril 2018) grâce à des recettes fiscales dynamiques et une forte maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'investissement. Les performances budgétaires ont également bénéficié de la réforme du stationnement payant, qui a permis des recettes supplémentaires, tandis que la réforme de l'aménagement des rythmes éducatifs a contribué à réduire les dépenses de fonctionnement. Dans notre scénario central, nous estimons que la Ville maintiendra de solides performances budgétaires, avec un taux d'épargne brute à 14,4% en moyenne entre 2019 et 2021, après 16,5% en 2018. Cette légère réduction reflète des dépenses exceptionnelles en 2019 engendrées par l'effondrement d'immeubles dans le centre-ville, ainsi que notre anticipation d'une possible baisse des recettes perçues au titre du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) à partir de 2020.

## Communiqué de presse

Dans notre scénario central actuel, les dépenses d'investissement s'établissent à 178 millions d'euros en moyenne sur la période 2019-2021 (14,6% des dépenses totales hors dette en moyenne), contre 202 millions d'euros en 2019-2020 dans notre précédent scénario central (16,1% des dépenses totales). Alors que la Ville entendait lancer un vaste plan de rénovation/construction de 34 écoles élémentaires (« Plan Ecole d'Avenir ») sous la forme d'un contrat de partenariat public-privé (PPP) qui aurait conduit à un pic d'investissement significatif en 2021, le tribunal administratif de Marseille a décidé d'annuler la délibération relative au lancement du PPP. Nous jugeons probable que la Ville procède à la réalisation du Plan Ecole d'Avenir en maîtrise d'ouvrage publique, à un rythme nettement moins soutenu. Si l'annulation du PPP se traduit par des dépenses d'investissement inférieures dans notre scénario central actualisé, nous considérons que le Plan Ecole d'Avenir reflète des besoins d'investissement toujours élevés, qui pourraient peser sur les performances budgétaires futures de la Ville, et également limiter sa flexibilité budgétaire, que nous continuons de considérer comme faible.

Malgré sa volonté de contenir la croissance de ses dépenses, la Ville ne dispose que d'un levier limité sur ses dépenses de fonctionnement, au-delà des économies déjà prises en compte dans nos projections, et nous considérons que les besoins d'investissement importants du territoire limitent sa capacité à décaler certaines dépenses d'investissement en cas de besoin d'ajustement. Dans notre scénario central, les recettes modifiables représentent 47% des recettes de fonctionnement sur la période 2019-2021. Ce scénario n'incorpore pas de nouvelles hausses d'impôts, au regard d'une pression fiscale déjà élevée et de la stratégie de la Ville.

Le poids de la dette devrait rester élevé jusqu'en 2021, néanmoins le désendettement devrait se poursuivre à un rythme élevé grâce aux performances budgétaires solides de la Ville, permettant une réduction de la dette directe estimée à 75 millions d'euros en moyenne annuelle dans notre scénario central (6% des recettes de fonctionnement en moyenne). Nous projetons ainsi une baisse du taux d'endettement consolidé à 135% en 2021, contre 156% en 2018.

## **Marseille continuera de bénéficier d'un cadre institutionnel favorable, qui contrebalance en partie une économie moyenne**

La Ville de Marseille présente des caractéristiques socio-économiques et démographiques moins favorables en comparaison de ses pairs nationaux et internationaux. Si le PIB par habitant (36 400 euros en 2019 au niveau du Département des Bouches-du-Rhône dans notre scénario central) est relativement élevé en comparaison internationale, nous notons qu'une part importante des activités à haute valeur ajoutée du Département se trouve en dehors de Marseille. De plus, le taux de chômage de la zone d'emploi de Marseille-Aubagne s'élevait à 11,7% au troisième trimestre 2018, dépassant nettement la moyenne métropolitaine (9,1%). Ces caractéristiques socio-économiques se traduisent par des bases fiscales plus faibles et par des dépenses sociales plus élevées.

Néanmoins, nous considérons que Marseille bénéficie du cadre institutionnel des villes françaises, que nous jugeons très favorable et équilibré car il leur permet de financer une part importante des charges associées à leurs compétences à partir de recettes locales et modifiables, en comparaison d'autres échelons territoriaux en France. Le projet de refonte de la fiscalité locale annoncé par l'Etat ne devrait avoir qu'un impact limité pour les villes. Nous comprenons en effet, à ce stade, qu'elles pourraient être compensées de l'abolition de la taxe d'habitation par la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, avec un pouvoir de taux. Par ailleurs, l'Etat a défini un objectif de réduction du besoin de financement des collectivités locales de 13 milliards d'euros d'ici à 2022. Cette cible doit être atteinte grâce à une moindre croissance de leurs dépenses de fonctionnement avec une limite globale à 1,2% par an entre 2018 et 2020. Ces

## Communiqué de presse

objectifs ont été mis en œuvre individuellement au travers de contrats financiers avec les plus grandes collectivités, dont certaines ont vu leur taux modulé en fonction de certains critères. Nous considérons que ces mesures pourraient avoir un impact positif sur l'épargne brute des villes françaises. Pour Marseille, le taux d'évolution annuelle des dépenses de fonctionnement a été fixé à 1,25%. En 2018, la Ville a aisément respecté le contrat financier puisqu'elle a enregistré une baisse de ses dépenses de fonctionnement. Pour la période 2019-2020, nous estimons qu'elle maintiendra une maîtrise forte de ses dépenses et qu'elle respectera l'objectif défini par l'Etat.

Les notes de la Ville reflètent également des engagements hors bilan modérés. L'essentiel des garanties d'emprunts (plus de 100% des recettes de fonctionnement consolidées à fin 2018) ont été accordées à des entités ayant actuellement une situation financière que nous jugeons satisfaisante, et nous considérons que les principaux satellites municipaux ne nécessiteront pas de soutien financier important.

## Contact presse

- Armelle Sens, Paris +33 (0)1 44 20 67 08 armelle.sens@spglobal.com

## Contacts analytiques

- Ghita Lamriki, Paris
- Christophe Doré, Paris

## Statistiques financières et économiques

Tableau 1

### Statistiques financières et économiques de la Ville de Marseille

(En millions d'euros)	2017	2018	--Scénario central--		
			2019(SC)	2020(SC)	2021(SC)
Recettes de fonctionnement	1 177	1 199	1 211	1 215	1 225
Dépenses de fonctionnement	1 020	1 001	1 029	1 041	1 053
Epargne brute	156	198	182	174	172
Epargne brute (% recettes de fonctionnement)	13,3	16,5	15,0	14,3	14,0
Recettes d'investissement	81	95	88	79	65
Dépenses d'investissement	198	170	176	176	181
Solde de financement après investissements	39	124	94	77	55
Solde de financement après investissements (% recettes totales)	3,1	9,6	7,3	5,9	4,3
Remboursement du capital de la dette*	174	179	174	165	200
Emprunts nouveaux	132	80	79	88	145
Solde final	-3	25	0	0	-0
Recettes fiscales modifiables à la hausse (% recettes de fonctionnement)	45,7	45,7	46,5	47,3	47,9

## Communiqué de presse

Tableau 1

### Statistiques financières et économiques de la Ville de Marseille (cont.)

(En millions d'euros)	2017	2018	--Scénario central--		
			2019(SC)	2020(SC)	2021(SC)
Dépenses d'investissement (% dépenses totales)	16,3	14,5	14,6	14,5	14,7
Dette directe en fin d'année	1 815	1 720	1 626	1 549	1 494
Dette directe (% recettes de fonctionnement)	154,2	143,4	134,3	127,5	122,0
Dette consolidée en fin d'année	1 957	1 870	1 786	1 708	1 652
Dette consolidée (% recettes de fonctionnement)	166,3	155,9	147,5	140,5	134,9
Charges financières brutes (% recettes de fonctionnement)	4,3	3,8	3,6	3,5	3,4
PIB local par habitant (en euros)**	34 776	35 524	36 400	37 341	38 381
PIB national par habitant (en euros)	34 327	34 523	35 425	36 351	37 375

SC - projections du scénario central de S&P Global Ratings, scénario le plus probable.

Sources : Compte administratif 2017 de la Ville de Marseille retraité par S&P Global Ratings. Données 2018 transmises par la Ville et retraitées par S&P Global Ratings; Projection S&P Global Ratings 2019-2021

\* Y compris les remboursements au titre du PPP du stade Orange Vélodrome.

\*\* PIB local au niveau du Département des Bouches-du-Rhône

## Synthèse des scores

Tableau 2

### Synthèse des scores pour la Ville de Marseille\*

Facteurs clés de notation	
Cadre institutionnel	Très prévisible et équilibré
Economie	Moyenne
Gouvernance et gestion financières	Fortes
Flexibilité budgétaire	Faible
Performances budgétaires	Fortes
Liquidité	Adéquate
Poids de la dette	Elevé
Engagements hors-bilan	Modérés

\*Les notes de S&P Global Ratings sur les collectivités locales sont fondées sur l'analyse de huit principaux facteurs listés dans le tableau ci-dessus, conformément à notre méthodologie. La partie A de notre méthodologie "Methodology For Rating Non-US Local And Regional Governments" publiée le 30 juin 2014 indique comment ces huit facteurs sont utilisés pour aboutir à la notation.

## Statistiques : France

- Summary : France, 5 avril 2019

## **Méthodologie et rapports associés**

- Collectivités locales françaises : l'investissement sans l'endettement se confirme, 25 février 2019
- Bulletin: City of Marseille's Debt Rescheduling Plan Is Credit Neutral, 15 novembre 2018
- Réforme de la fiscalité locale, le coup de grâce pour les départements ? 3 octobre 2018
- Public Finance System Overview: French Cities, Intercities, And Municipal Syndicates, 30 juillet 2018
- Methodology For Linking Long-Term And Short-Term Ratings, 7 avril 2017
- Methodology For Rating Non-U.S. Local And Regional Governments, 30 juin 2014
- Methodology And Assumptions For Analyzing The Liquidity Of Non-U.S. Local And Regional Governments And Related Entities And For Rating Their Commercial Paper Programs, 15 octobre 2009
- Use Of CreditWatch And Outlooks – 14 septembre 2009
- The Impact Of PPP Projects On International Local And Regional Governments: 15 décembre 2008

Aucun contenu (y compris les notations, l'analyse de crédit qui s'y rapporte ainsi que les données, modèles, logiciels et autres applications ou résultats qui en découlent) ou partie de contenu (le Contenu) ne peut être modifié, désassemblé, reproduit ou distribué sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, ou stocké dans une base de données ou un système d'extraction, sans autorisation écrite préalable de Standard & Poor's Financial Services LLC ou des entités qui lui sont affiliées (collectivement dénommées S&P). Toute utilisation du Contenu à des fins non autorisées ou illégales est proscrite. Ni S&P, ni ses fournisseurs, ni encore leurs dirigeants sociaux, préposés, actionnaires ou mandataires (collectivement les Parties S&P) n'accordent aucune garantie quant à l'exactitude, l'exhaustivité, l'actualité ou la disponibilité du Contenu. Les Parties S&P ne sont pas responsables d'éventuelles erreurs ou omissions, quelle qu'en soit la cause, des résultats découlant de l'utilisation du Contenu ou de la sécurité ou la maintenance des données incluses par l'utilisateur. Le Contenu est fourni en l'état. LES PARTIES S&P N'ACCORDENT AUCUNE GARANTIE D'AUCUNE SORTE, EXPRESSE OU IMPLICITE, NOTAMMENT MAIS NON EXCLUSIVEMENT TOUTE GARANTIE CONCERNANT LA COMMERCIALISABILITÉ, L'ADÉQUATION À UNE FIN OU À UN USAGE DONNÉ, L'ABSENCE D'ERREUR OU DE DÉFAUT INFORMATIQUE, LE FONCTIONNEMENT ININTERROMPU DU CONTENU OU SA COMPATIBILITÉ AVEC TOUT LOGICIEL OU MATÉRIEL INFORMATIQUE. Les Parties S&P ne pourront en aucun cas être tenues responsables de quelque dommages, coûts, dépenses, frais juridiques ou pertes directs, indirects, accessoires, exemplaires, forfaitaires, punitifs, particuliers ou consécutifs que ce soit (notamment, mais non exclusivement, toute perte de revenu ou de gain et tout coût d'opportunité) liés à l'utilisation du Contenu, et ceci même si elles ont été informées de l'éventualité de tels dommages. Les analyses relatives au crédit et à d'autres aspects, y compris les notations, ainsi que les déclarations incluses dans le Contenu, sont l'expression d'une opinion à la date à laquelle elles sont formulées et ne doivent en aucun cas être considérées comme une information factuelle. Les opinions, analyses et décisions de reconnaissance de notes (décrites ci-après) de S&P ne sont pas des recommandations d'acheter, conserver ou vendre de quelconques titres ou de prendre une quelconque décision d'investissement, et ne portent pas sur le caractère approprié d'une quelconque valeur mobilière. S&P n'a aucune obligation de mettre à jour le Contenu après publication sous quelque forme que ce soit. Le Contenu ne doit pas être le fondement d'une décision d'investissement ou commerciale et n'est pas destiné à remplacer les compétences, le jugement et l'expérience de l'utilisateur, ses dirigeants, préposés, conseillers et/ou clients à cet égard. S&P n'intervient pas en qualité de fiduciaire ou de conseiller en investissement, sauf sur les territoires où il est immatriculé comme tel. S&P utilise des informations en provenance de sources qu'il estime fiables mais ne conduit toutefois aucun audit, ne procède à aucune vérification indépendante à l'égard de ces informations et ne contracte aucune obligation à ce titre. Dans le cas où des autorités réglementaires autorisent une agence de notation à reconnaître dans un pays une note émise dans un autre pays à certaines fins réglementaires, S&P se réserve le droit d'attribuer, retirer ou suspendre une telle reconnaissance à tout moment et à son entière discrétion. Les Parties S&P déclinent toute obligation découlant de l'attribution, du retrait ou de la suspension d'une telle reconnaissance et toute responsabilité en cas de préjudice prétendument subi en conséquence.

Certaines activités de S&P sont conduites au sein d'unités séparées afin de préserver l'indépendance et l'objectivité de leurs activités respectives. De ce fait, certaines unités de S&P peuvent disposer d'informations qui ne sont pas accessibles à d'autres. S&P a mis en place des politiques et des procédures visant à préserver la confidentialité de certaines informations non publiques obtenues au cours de chaque processus analytique. S&P peut être rémunéré pour ses notations et certaines analyses relatives au crédit. Cette rémunération est en principe payée par l'émetteur des titres, par les établissements souscripteurs ou par les débiteurs. S&P se réserve le droit de publier ses opinions et analyses. Les notes et analyses publiques de S&P sont disponibles sur son site Web [www.standardandpoors.com](http://www.standardandpoors.com) (gratuitement), ainsi que sur [www.ratingsdirect.com](http://www.ratingsdirect.com) et [www.globalcreditportal.com](http://www.globalcreditportal.com) (sur abonnement), et peuvent être diffusées par d'autres moyens, y compris par des publications S&P et par l'intermédiaire de redistributeurs tiers. Des informations complémentaires concernant les tarifs de nos notations peuvent être consultées sur [www.standardandpoors.com/usratingsfees](http://www.standardandpoors.com/usratingsfees).  
Copyright © 2019 Standard & Poor's Financial Services LLC. Tous droits réservés.